






CHARTRE DES PARENTS DU BCF



- Respecter les horaires de début et de fin de séance.
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence, aussi bien pour les entraînements que pour les matchs
- S'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser son enfant devant la salle.
- Respecter l'entraîneur, son travail, ses choix
- Répondre aux convocations pour les matchs (réponse positive ou négative)
- Accompagner les joueurs lors des matchs, assister aux matchs et encourager tout en restant fair-play, ne pas envahir le terrain.
- Avoir un comportement exemplaire dans ses actes et ses paroles : envers les arbitres, les entraîneurs et autres adultes ; envers les adversaires ; envers les joueurs (y compris son enfant) ; favoriser les encouragements et les paroles positives
- Expliquer au joueur ce que sont ses engagements lorsqu'il prend sa licence et leurs enjeux pour lui et le club et veiller à ce qu'il les respecte
- S'impliquer au sein de l'équipe : participer au co-voiturage organisé pour les compétitions, participation à la confection de « goûters » prévus après les matchs ; participer au rangement et au nettoyage du sol et des tables à l'issue du goûter et de toute autre manifestation dans la salle ; participer au nettoyage des tenues après chaque match ; participer et/ou organiser les moments de convivialité de l'équipe.
- S'impliquer au sein du club : en tant qu'entraîneur ou dirigeant, en tant que marqueur/chronométrateur, en tant qu'arbitre, en tant que responsable de salle lors des matchs et dans l'organisation des moments de convivialité en se rendant disponible pour les manifestations.

Pour que chaque match puisse avoir lieu, nous avons besoin de personnes licenciées pour tenir les postes suivants :

-  Un arbitre
-  Un Chronométrateur
-  Un Marqueur
-  Un Délégué de Club (+ 18 ans)
-  Un responsable buvette (licence pas obligatoire)

Afin que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui soient sollicitées, nous aimerions avoir pour chaque équipe 5 adultes licenciés et formés.

Définitions :

Le Chronométrateur : il assure le décompte des périodes de jeu, des intervalles de jeu et des temps-morts, ainsi que la gestion des demandes de temps-morts et remplacements.

Le Marqueur : Ses principales fonctions sont la tenue de la feuille de marque électronique et la manipulation de l'indicateur de possession alternée (flèche), la gestion des remplacements et des temps-morts.

Le Délégué de Club (+ 18 ans) : Ses missions sont l'accueil des officiels ; le contrôle des normes de sécurité ; s'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant ; intervenir pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre en restant à leur proximité jusqu'à leur départ ; prendre, à la demande des officiels, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possibles jusqu'à sa fin normale ; prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou dans le vestiaire des officiels

Le Responsable buvette : Préparer, installer et vendre boissons, snacks et goodies avant, pendant et après le match. Nettoyer et ranger l'espace après le match.



Les bénéfices de chaque buvette servent à payer les frais d'arbitrage, le renouvellement des matériels sportifs et à permettre au club de participer financièrement aux sorties d'équipes : repas des tournois, sortie de fin d'année...

SIGNATURE DES PARENTS